

ORCHESTRE SYMPHONIQUE

NomPrénom Né(e) le M / F (**)
Adresse Code Postal
Ville Email :
☎ domicile..... ☎ travail ☎ mobile.....

INSTRUMENT :

(**) Masculin/Féminin - Rayer la mention inutile

(*) : L'inscription n'est définitive qu'après l'accord du responsable d'activité, le règlement total de l'adhésion et de la cotisation.

Les répétitions (deux fois par mois le dimanche matin, soit à 9h30, soit à 10h jusqu'à 13h, au conservatoire) vous seront communiquées par la Responsable de l'Activité. Pour toutes autres informations, consultez le site internet de l'ASV, rubrique Orchestre Symphonique.

Validation :

Date :

N° carte :

SIGNATURE :

A REGLER	Règlement :
Adhésion annuelle : 15 €	En espèces <input type="checkbox"/>
Cotisation Orchestre : 111 €	Chèque à l'ordre de l'ASV <input type="checkbox"/>
Cotisation Orchestre Etudiant : 65 €	Chèque vacances ANCV <input type="checkbox"/>
TOTAL : €	Règlement possible en 3 chèques maximum (avec chiffres ronds sans centime)

RESPONSABLE : Cécile DROBINSKI - Tel : 06 27 47 01 44

TSVP →

Reprise des répétitions : Dimanche 3 septembre 2017

Informatique et libertés : Le droit d'accès et de rectification des données vous concernant dans notre fichier informatisé (déclaré auprès de la CNIL) peut s'exercer auprès du secrétariat. Ces données sont réservées à l'usage exclusif de la gestion de l'ASV.

Droit à l'image : Je refuse que les photos prises lors de l'exercice de cette activité soient utilisées sur le site Internet ou dans les documents de l'ASV destinés au public ainsi que toute diffusion vidéo internet ou autre (si vous ne cochez pas cette case, nous considérons que vous acceptez d'y figurer).



ARTS ET SPORTS A VILLEBON (A.S.V.)

Demande d'attestation :

- Toute demande d'attestation (CE, CAF ou tout autre organisme) sera délivrée uniquement en contre partie de la remise au responsable de l'activité ou au secrétariat de l'ASV, du dossier d'inscription complet (fiche d'inscription dûment complétée et signée + paiement de l'adhésion et de la cotisation).
- Pour toute demande d'attestation concernant un C.E., il vous sera demandé le nom de votre société.

Il ne sera délivré qu'une seule attestation par an/par personne/par activité **suite à la demande auprès du secrétariat.**

→ Demande d'attestation C.E. – Si oui, merci de noter le nom de votre société :

Conditions de remboursement :

Toute inscription est définitive pour la saison en cours. En cas de problème médical (certificat à l'appui) ou de déménagement lointain, un remboursement au prorata pourra être envisagé.

SIGNATURE